



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**

**DÉLIBÉRATION N°2020/12/11/01**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**  
**Séance du 11/12/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19  
Convocation le 07/12/2020

Votants : 15  
Affichage le 17/12/2020

Le onze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL, Maire.

<b>Etaient présents</b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Jean-Michel CITRON, Dorian LEPLATRE, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Marie-Pierre BADRE, Véronique MARCHAND, Stéphane GAY, Alain JACQUET, Thomas MAISONHAUTE, Paul DAVID
<b>Présents par procuration</b>	
<b>Absents excusés</b>	Elise LAUDE, Laure GUERIN-TAQUET
<b>Absents non excusés</b>	Jennifer VAN DRIESSCHE

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) :** Alain JACQUET

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE – COMMUNE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Vu** le budget primitif voté le 13/07/2020,  
**Vu** l'erreur d'écriture lors de la reprise des résultats,  
**Considérant** la nécessité d'apporter la correction au budget 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De voter les décisions modificatives n°1 tel que figurées en annexe
- D'autoriser le Maire à signer tous actes en lien avec la décision

La délibération est approuvée à l'unanimité

15	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
Le 11/12/2020

  
Le Maire  
Jean-Louis VAUDESCAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - COMMUNE

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
IMPUTATION				
022 - résultat de fonctionnement reporté				
022   dépenses imprévues			- 36 082.98	
77 - Produits exceptionnels				
775   Produits des cessions d'immobilisations				
011 - charges à caractère général				
611   contrat de prestation de service	36 082.98			
042 - opérations d'ordre de transfert entre section				
675   charges exceptionnelles valeur comptable				
	36 082.98	-	36 082.98	-
	<b>36 082.98</b>		<b>36 082.98</b>	



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/12/11/02**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**  
**Séance du 11/12/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19      Votants : 15

Convocation le 07/12/2020      Affichage le 17/12/2020

Le onze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL, Maire.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Jean-Michel CITRON, Dorian LEPLATRE, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Marie-Pierre BADRE, Véronique MARCHAND, Stéphane GAY, Alain JACQUET, Thomas MAISONHAUTE, Paul DAVID
<b><i>Présents par procuration</i></b>	
<b><i>Absents excusés</i></b>	Elise LAUDE, Laure GUERIN-TAQUET
<b><i>Absents non excusés</i></b>	Jennifer VAN DRIESSCHE

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) :** Alain JACQUET

**OBJET :**

**APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;

**Vu** la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 18 octobre 2018 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

**Considérant** l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

### DÉCIDE

- D'approuver la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

La délibération est approuvée à l'unanimité

15	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames  
 Le 11/12/2020

  
 Le Maire  
 Jean-Louis VAUDESCAL



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/12/11/03**

**DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**

**Séance du 11/12/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19      Votants : 15

Convocation le 07/12/2020      Affichage le 17/12/2020

Le onze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL, Maire.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Jean-Michel CITRON, Dorian LEPLATRE, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Marie-Pierre BADRE, Véronique MARCHAND, Stéphane GAY, Alain JACQUET, Thomas MAISONHAUTE, Paul DAVID
<b><i>Présents par procuration</i></b>	
<b><i>Absents excusés</i></b>	Elise LAUDE, Laure GUERIN-TAQUET
<b><i>Absents non excusés</i></b>	Jennifer VAN DRIESSCHE

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) : Alain JACQUET**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE**

Dans le cadre de la modernisation de l'éclairage public, la commune a la possibilité de solliciter une participation auprès de la Région Ile de France.

Un projet de remplacement de l'ensemble du parc de luminaires de la commune, et dans le cadre des budgets participatifs écologiques de la Région Ile de France, une demande peut être formulée.

Considérant qu'il est indispensable d'envisager ce remplacement pour des raisons diverses telles que la diminution de la consommation énergétique, diminution du cout des flux, utilisation de matériaux moins polluants,

Au vu des différents devis obtenus dans les corps d'état sollicités, le montant global est estimé à 450.500 € HT,

Le maire après présentation souhaite solliciter une demande de subvention dans le cadre de la participation du budget participatif écologique,

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De solliciter une demande de subvention,
- D'autoriser le maire à signer tous actes en lien avec cette demande,



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



La délibération est approuvée à l'unanimité par :

15	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
Le 08/11/2019



Le Maire  
Jean-Louis VAUDESCAL

The signature and official stamp of the Mayor, Jean-Louis VAUDESCAL, are visible. The stamp is circular and contains the text 'MAIRIE DE COUILLY PONT AUX DAMES' and the year '1789'.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun (43 rue du Général de Gaulle) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/12/11/04**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**  
**Séance du 11/12/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19  
Convocation le 08/11/2020

Votants : 15  
Affichage le 17/12/2020

Le onze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis dans la salle polyvalente Robert Vallin, rue du Stade, sur la convocation et sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL.

<u><b>Etaient présents</b></u>	Jean-Louis VAUDESCAL, Jean-Michel CITRON, Dorian LEPLATRE, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Marie-Pierre BADRE, Véronique MARCHAND, Stéphane GAY, Alain JACQUET, Thomas MAISONHAUTE, Paul DAVID
<u><b>Présents par procuration</b></u>	
<u><b>Absents excusés</b></u>	Elise LAUDE, Laure GUERIN-TAQUET
<u><b>Absents non excusés</b></u>	Jennifer VAN DRIESSCHE

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) : Alain JACQUET**

**OBJET : VENTE BIEN COMMUNAL – 35 RUE PASTEUR**

Le maire rappelle qu'il a été validé le choix d'une vente pour la maison sise au 35 rue Pasteur, au vu des frais de remise en état du bien que devrait engager la commune pour une mise en location.

Le prix a été établi au vu des prix du marché de l'immobilier actuellement appliqué,

Le montant de vente, prix net vendeur est de 180.000 €.

Un agent immobilier a transmis à la mairie une proposition au montant demandé.

**Après en échangé, le conseil municipal :**

- Autorise la vente du bien au montant de 180 000 €, net vendeur
- Autorise le maire ou un de ses adjoints à signer tout acte en lien avec ce projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité par :

15	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
Le 11 décembre 2020

Le Maire  
Jean-Louis VAUDESCAL



Mairie de  
**Couilly Pont aux Dames**



**DÉLIBÉRATION N°2020/12/11/05**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COUILLY PONT AUX DAMES**  
**Séance du 11/12/2020**

Nb de Conseillers en exercice : 19  
 Convocation le 07/12/2020

Votants : 15  
 Affichage le 17/12/2020

Le onze décembre deux mille vingt à vingt heures, les membres du conseil municipal de Couilly Pont aux Dames se sont réunis à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VAUDESCAL, Maire.

<b><i>Etaient présents</i></b>	Jean-Louis VAUDESCAL, Jean-Michel CITRON, Dorian LEPLATRE, Olivier FAGES, Xavier LESAFFRE, Katia FIORENTINO, Raymond ENTZMANN, Caroline MONVOISIN, Pascale POUGET, Rosytta OBER, Marie-Pierre BADRE, Véronique MARCHAND, Stéphane GAY, Alain JACQUET, Thomas MAISONHAUTE, Paul DAVID
<b><i>Présents par procuration</i></b>	
<b><i>Absents excusés</i></b>	Elise LAUDE, Laure GUERIN-TAQUET
<b><i>Absents non excusés</i></b>	Jennifer VAN DRIESSCHE

**Secrétaire de séance (élu à l'unanimité) :** Alain JACQUET

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE – LOGEMENTS SOCIAUX - COMMUNE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,  
**Vu** le budget primitif voté le 13/07/2020,  
**Vu** l'erreur d'écriture lors de la reprise des résultats,  
**Considérant** la nécessité d'apporter la correction au budget 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De voter les décisions modificatives n°1 tel que figurées en annexe
- D'autoriser le Maire à signer tous actes en lien avec la décision

La délibération est approuvée à l'unanimité

15	Voix pour
0	Voix contre
0	Abstention(s)

Fait à Couilly Pont aux Dames,  
 Le 11/12/2020



Le Maire  
 Jean-Louis VAUDESCAL

## DECISION MODIFICATIVE N° 1

SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION		Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
021-Virement à la section de fonctionnement				16 483.14	
001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté		16 483.14			
1641	Emprunts en euros	-			
		16 483.14	-	16 483.14	-
		<b>16 483.14</b>		<b>16 483.14</b>	
SECTION FONCTIONNEMENT		DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION		Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
023 - virement à la section d'investissement		16 483.14			
011 - charges à caractère général					
60611	eau et assainissement		300.00		
60612	énergie - électricité		384.00		
615228	entretien et réparations		8 900.00		
60632	fournitures de petit équipement		166.00		
		16 483.14	9 750.00		
002 - résultat de fonctionnement		-		6 593.27	
75 - autres produits de gestion courante					1 260.13
752	revenus des immeubles	-			
74-Dotation et participations					
74748	Autres communes			1 400.00	
		-	-	7 993.27	1 260.13
		<b>6 733.14</b>		<b>6 733.14</b>	